

## PLAN DE COURS

<b>HIS1100-10</b> Numéro du cours	<b>INITIATION AU TRAVAIL HISTORIQUE</b> Titre du cours		
<b>A-2023</b> Session	<b>3</b> Nombre de crédits	<b>MOODLE</b> Site Web du cours	
<b>Coordonnées de l'enseignant(e) :</b>			
<b>CHAMPIGNY, ANTOINE</b> Nom et prénom	<b>N/A</b> Poste	<b>champigny.antoine@uqam.ca</b> Courriel	<b>N/A</b> Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous.

### TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	2
	3.1 Formules pédagogiques .....	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération .....	5
5	Calendrier du cours.....	5
6	Modalités du cours .....	6
	6.1 Modalités de participation au cours .....	6
	6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	6
	6.3 Modalités de remise des travaux .....	6
	6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens .....	6
	6.5 Modalités d'évaluation de la langue.....	6
	6.6 Modalités d'évaluation des enseignements .....	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
	7.1 Documentation obligatoire .....	7
	7.2 Documentation complémentaire .....	7
8	Références.....	8
	8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	8
	8.2 Document et Informations additionnelles .....	9
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
	8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	11
	8.5 Compétences.....	12

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours constitue le premier lieu où les étudiants sont amenés à « faire » de l'histoire, c'est-à-dire à prendre connaissance de la production scientifique sur un sujet, à poser des questions pertinentes aux sources, à repérer et à analyser les sources, et à communiquer les résultats de cette démarche. Ce cours se donne dans un laboratoire informatique afin de faire usage des nouvelles technologies informatiques pour rendre concret l'apprentissage de la méthodologie en histoire et de donner les moyens de traiter de manière rigoureuse et efficace l'information historique.

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours d'introduction est obligatoire pour les étudiant-e-s du baccalauréat en histoire. Il a pour objectif principal de former les étudiant.e.s à des pratiques, outils et méthodes incontournables de leur parcours académique en histoire, en leur permettant d'acquérir des compétences précieuses pour leur future vie professionnelle.

À la fin de la session, les étudiant-e-s devront être en mesure de

- 1) Utiliser les différents instruments de recherche en histoire, les outils manuels ainsi que les technologies d'exploitation des données
- 2) Réaliser les principales étapes d'une recherche bibliographique
- 3) Présenter un travail selon les normes universitaires ;
- 4) Faire une analyse de source ;
- 5) Lire, résumer, comparer et critiquer des textes scientifiques
- 6) Rédiger un texte selon les normes du métier
- 7) Faire un exposé oral selon les normes du métier.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les séances seront organisées de manière thématique, autour des différentes compétences et habiletés que le cours vise à présenter. L'enseignement se fondera sur des supports documentaires variés (sources historiques, études, extraits de manuels, etc.). L'apprentissage sera fondé sur l'appropriation des outils, ressources et savoir-faire essentiels du cours par le biais d'une implication constante des étudiant.e.s dans les activités et les discussions (évaluées ou non), qui seront proposés tout au long de la session sous la conduite de l'enseignant.

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

#### PARTICIPATION

##### a) Objectifs :

Les travaux pratiques visent à valider les apprentissages associés à chacune des séances et à favoriser la poursuite de leur intégration au courant de la semaine. Ils servent également à expérimenter sur des documents et des sujets fournis les principales étapes qui seront à répéter dans les autres évaluations de la session.

##### b) Démarche :

Dans la dernière portion de chacune des séances, un travail pratique en lien avec la matière du cours sera expliqué. Du temps sera alloué en classe pour le commencer, mais il devra être poursuivi au-delà de la fin de la séance et remis au plus tard le vendredi de chaque semaine pour avoir de la rétroaction.

##### c) Évaluation :

Le portfolio constitué de tous les travaux pratiques remis sera évalué à la fin de la session dans le but de valider le niveau de participation de chaque étudiant.e, le sérieux de leur démarche, l'assiduité de leurs remises et le respect des consignes. Le portfolio vaudra pour 20% de la note finale.

## BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

### a) Objectifs :

La bibliographie en histoire est une pratique essentielle qui fait foi de la qualité de la recherche en présentant une variété d'études pertinentes et valides scientifiquement. Portant sur le sujet choisi par l'étudiant.e dans une liste fournie, la bibliographie annotée doit permettre de mettre en application les compétences de recherche et de traitement bibliographiques à travers la pratique des différents outils abordés lors des semaines 2 et 3.

### b) Démarche :

Dès la deuxième semaine, les étudiant.e.s auront à faire le choix du sujet sur lequel ils vont travailler tout au long de la session. Ils devront ensuite procéder à une recherche documentaire en bibliothèque et en ligne afin de réunir une bibliographie d'une douzaine d'études de natures variées. Les références de ces études devront être classées par catégories et présentées selon les normes du département d'histoire de l'UQAM. Un bref commentaire accompagnant chacune des notices devra expliciter la démarche de recherche et les raisons justifiant la validité de l'étude pour une recherche universitaire.

### c) Évaluation :

Seront évaluées les capacités à sélectionner, enregistrer, classer et présenter la référence des études utiles à un travail de recherche en histoire. La bibliographie commentée est à remettre le 1<sup>er</sup> octobre et vaudra pour 15% de la note finale.

## COMPTE-RENDU CRITIQUE

### a) Objectifs :

Le compte-rendu critique est une pratique courante de la recherche en histoire. Il appelle l'étudiant.e à construire un bref résumé raisonné d'une étude, jumelé d'une critique mesurant les apports et les limites de l'ouvrage, et qui l'inscrit dans les débats historiographiques du champ de recherche auquel il appartient. L'étudiant.e mettra à profit les procédés et exemples rencontrés lors des semaines 4 et 5.

### b) Démarche :

Dans la progression de la bibliographie commentée, le compte-rendu amènera l'étudiant.e à produire un compte-rendu critique d'un article qui lui aura été fourni en lien avec le sujet choisi. Le compte-rendu, d'environ 2-3 pages à interligne 1,5, devra comporter une introduction, présentant l'auteur et situant l'article dans l'historiographie, un résumé du texte, ainsi qu'une critique proposant des observations sur ses apports et ses limites.

### c) Évaluation :

Sera évaluée la capacité de remettre l'article dans son contexte historiographique, à le résumer efficacement sans tomber dans la paraphrase et à en tirer une critique pertinente et claire. Le travail est à remettre le 29 octobre et il vaudra pour 15% de la note finale.

## COMMENTAIRE DE DOCUMENT

### a) Objectifs :

La critique de sources est le fondement du raisonnement historique. Ce travail a pour objectif de familiariser l'étudiant.e avec les étapes et méthodes constitutives d'une analyse de source appliquée à un document d'époque en lien avec le sujet abordé dans ses travaux précédents. Il doit également permettre de formuler une problématique à approfondir dans les travaux suivants. Cette évaluation sert à valider les compétences pratiquées lors des semaines 6 à 8.

### b) Démarche :

Une fois la recherche documentaire bien entamée sur le sujet choisi au début de la session, l'étudiant.e se verra remettre une source sur laquelle il s'agira d'élaborer une critique externe, ainsi qu'une critique interne conformément à la méthode du commentaire de document exposé dans le cours. Le travail écrit d'environ 5 pages à interligne 1,5 devra recourir aux études préalablement ciblées dans la bibliographie. Il devra aussi se conclure sur une première formulation de la problématique de recherche.

### c) Évaluation :

Ce travail sera évalué sur la base de la capacité de l'étudiant.e à analyser et critiquer de manière rigoureuse le document, en fournissant les éléments utiles à la contextualisation et en s'appuyant sur des références bibliographiques pertinentes. Il est à remettre le 5 novembre et vaudra pour 20% de la note finale.

## PRÉSENTATION ORALE

### **a) Objectifs :**

La prise de parole étant un aspect incontournable du parcours au baccalauréat en histoire. Cette évaluation doit permettre à l'étudiant.e de s'approprier les outils de support visuel ainsi que les techniques oratoires de base afin d'être en mesure de communiquer clairement et efficacement un propos rigoureux et bien organisé. L'étudiant.e pourra ainsi mettre à profit la matière des semaines 9 à 11.

### **b) Démarche :**

Dans la continuité des travaux remis au préalable, chaque étudiant.e aura à produire une présentation orale d'une dizaine de minutes accompagnée d'un support visuel efficace. Le propos de cette présentation devra porter principalement sur la problématique formulée à la fin du commentaire de document et justifier en quoi il est utile de s'attarder à ce sujet. Faute de temps suffisant, l'exposé oral devra être enregistré et remis sous forme de capsule vidéo directement à l'enseignant.

### **c) Évaluation :**

Sera évaluée la capacité à présenter de manière claire et dynamique le sujet, et à expliquer les enjeux soulevés par la problématique. La qualité du support visuel sera aussi un élément important de l'évaluation. L'exposé oral sous forme de capsule sera à remettre le 26 novembre et vaudra pour 10% de la note finale.

## DISSERTATION

### **a) Objectifs :**

La dissertation, ou plus globalement le texte argumentatif est le type d'évaluation le plus commun dans les programmes d'histoire. Cette évaluation vise à procurer une expérience guidée de la démarche de rédaction scientifique, valable autant pour les examens sur table que pour les travaux écrits.

### **b) Démarche :**

En guise de point culminant de la séquence d'évaluations, la dissertation correspondra à un travail écrit d'environ 8 pages à interligne 1,5, un texte argumentatif dont la teneur devra procurer une réponse partielle à la problématique précédemment formulée. Le travail devra s'asseoir sur des études variées et pertinentes, ainsi que sur au moins une source de l'époque étudiée. L'ensemble des éléments formels attendus d'un travail long devront y figurer (Table des matières, Liste des figures, Bibliographie, Annexes).

### **c) Évaluation :**

Sera évaluée pour ce travail la capacité à communiquer clairement par écrit, à structurer efficacement les idées, à faire preuve de nuance et d'esprit critique, et enfin à respecter à la lettre les normes de présentation. La dissertation est à remettre à la toute fin de la session, soit le 18 décembre, et vaudra pour 20% de la note finale.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation (portfolio des travaux pratiques)	20%	Remises hebdomadaires
Bibliographie annotée	15%	1 <sup>er</sup> octobre
Compte-rendu critique	15%	29 octobre
Commentaire de document	20%	5 novembre
Présentation orale	10%	26 novembre
Dissertation	20%	18 décembre

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Évaluations
1	11 septembre	Introduction générale : « Faire » de l'histoire à l'université	
2	18 septembre	Se documenter : trouver des études scientifiques	
3	25 septembre	Gérer et présenter ses références : la bibliographie	Bibliographie annotée (15%)
4	2 octobre	Lire des études : annoter et décortiquer un texte	
	9 octobre	<b>Action de Grâce</b>	
5	16 octobre	Résumer et critiquer : le compte-rendu	Compte-rendu critique (15%)
	23 octobre	<b>Semaine de lecture</b>	
6	30 octobre	Décrire : Les sources en histoire	
7	6 novembre	Analyser : Le commentaire document historique	Commentaire de document (20%)
8	13 novembre	Formaliser : Le traitement de données historiques	
9	20 novembre	Schématiser l'information : les concepts en histoire	
10	27 novembre	S'exprimer oralement : La prise de parole en histoire	Exposés oraux (10%) Évaluation des enseignements
11	4 décembre	Interpréter : La démarche d'écriture en histoire	
12	11 décembre	Faire la synthèse : étudier pour un examen d'histoire	
	18 décembre	Rencontres individuelles	Dissertation (20%)

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence des étudiant.e.s pour l'ensemble des séances est essentielle à la réussite du cours. Des aménagements pourront être mis en place en cas de contraintes ponctuelles. Une participation active est attendue de chaque étudiant.e, le matériel requis doit être en sa possession et les lectures prescrites doivent être faites.

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Toutes les évaluations ainsi que les travaux pratiques devront être remis sous format numérique dans les espaces de dépôt du Moodle du cours en format Word (.doc ou .docx) : **Aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée.**

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, tous les travaux corrigés seront remis avec rétroaction via l'interface de dépôt de Moodle.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.ugam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

### 7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

*Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique* : à lire impérativement en prévision de la session, et à avoir avec soi pour chaque séance (version numérique sur Moodle)

LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant: guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006, 259p. [disponible à la Coop de l'UQAM]

Les autres lectures préparatoires et/ou d'approfondissement seront communiquées via Moodle

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Une bibliographie complémentaire sera rendue disponible sur la plateforme Moodle du cours au début de la session.

### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.



## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

### 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins plausibles légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Formation** : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.